

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 04591

Numéro SIREN : 804 109 247

Nom ou dénomination : 15-1 DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2020 sous le numéro de dépôt A2020/039637

15-1 DIFFUSION

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège Social : 132 Rue Bossuet, 69006 LYON
804 109 247 R.C.S LYON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2020

Le 13 novembre 2020 à 14:00 heures

Les associés de la société 15-1 DIFFUSION, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 132 Rue Bossuet, 69006 LYON, sur convocation du Président.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES

Monsieur Antoine QUINZIN	75 000 actions
JOSHUA, représentée par Monsieur Didier Gabriel JANOT	25 000 actions
Total des actions détenues par les associés présents ou représentés	100000 actions détenues

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Antoine QUINZIN, Président associé de la Société.

Les associés présents ou représentés en vertu des pouvoirs annexés au présent procès-verbal, possédant 100 000 actions sur les 100 000 actions composant le capital social, l'Assemblée Générale peut ainsi valablement délibérer. En conséquence, elle est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Antoine QUINZIN, Président associé de la Société dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés dans les conditions prévues par la loi et les statuts ;
- Les statuts de la Société ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;

Monsieur Antoine QUINZIN, Président associé de la Société déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au Siège Social, depuis la convocation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Puis, Monsieur Antoine QUINZIN, Président associé de la Société rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Autorisation de cession d'actions
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

AQ

JO

Monsieur Antoine QUINZIN, Président associé de la Société déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis plus personne ne demandant la parole, Monsieur Antoine QUINZIN, Président associé de la Société met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : AUTORISATION DE TRANSMISSION D' ACTIONS

L'Assemblée Générale, autorise par la présente l'apport des 75 000 titres détenus par Monsieur Antoine Quinzin à sa holding BATNA sise 11 Boulevard des Brotteaux 69006 Lyon et immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 882 953 334.

L'Assemblée Générale, sous réserve de la réalisation définitive de l'apport, décide, par décision express de l'ensemble des actionnaires, d'autoriser cette transmission d'actions et renonce par la présente aux dispositions prévues à l'article 12 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau et par tous les associés présents ou les mandataires des associés représentés.


Le Président de séance


Monsieur Antoine QUINZIN


JOSHUA

AQ

05